

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
9 février 2018
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le le mardi 31 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela)
puis : M^{me} Özgür (Vice-Présidente) (Turquie)

Sommaire

Point 56 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 56 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/72/357/Rev.1)

1. **M. Zerihoun** (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques), présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/72/357/Rev.1), dit que les missions politiques spéciales continuent de rencontrer des difficultés à s'acquitter de leur mandat avec efficacité et en toute sécurité du fait qu'elles opèrent dans des contextes en rapide évolution, caractérisés par l'incertitude et l'instabilité. Les conflits modernes sont extrêmement divers et engendrent une concurrence pour le contrôle des institutions d'État, des ressources naturelles et des territoires. La régionalisation des conflits accentue la complexité des efforts déployés pour les résoudre et certains conflits ont été marqués par l'apparition de discours politiques et d'acteurs, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram, qui rejettent la conception moderne de l'État.

2. Dans ce contexte, les missions politiques spéciales remplissent diverses fonctions dans les domaines de la paix et de la sécurité. Aux niveaux national et régional, elles ont fait progresser les transitions politiques; appuyé la gouvernance; renforcé les institutions; promu la démocratisation; et créé des mesures préventives efficaces. Le rapport du Secrétaire général expose toute une série de faits nouveaux concernant les missions politiques spéciales, allant de l'achèvement du mandat initial et de la mise en place d'une mission de vérification du suivi en Colombie à l'élargissement du mandat de plusieurs groupes d'experts et à l'évaluation et à l'ajustement stratégiques des missions en Libye et en Somalie. Le rapport aborde également des questions de politique générale découlant de l'évolution des mandats et des contextes opérationnels des missions politiques spéciales ou rendues plus urgentes à cause de cette évolution. L'efficacité des missions politiques spéciales dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix a été l'une des questions examinées. Le Secrétaire général a appelé à une réorientation de l'activité de l'Organisation autour d'un programme universel qui a insufflé une énergie nouvelle dans l'action menée pour accroître la contribution de l'ONU à la prévention des conflits, comme illustré dans les résolutions sur la pérennisation de la paix, qui appellent à mettre l'accent sur la prévention du déclenchement, de l'intensification, de la poursuite ou de la récurrence des conflits.

3. Les missions politiques spéciales sont indispensables aux efforts visant à renforcer l'activité de l'Organisation en matière de prévention des conflits. L'intégration d'un vaste éventail de disciplines, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, les droits de l'homme et l'amélioration des capacités institutionnelles, au travail des missions politiques spéciales est un parfait exemple d'union dans l'action en faveur de la prévention. Les travaux de recherche réalisés par les groupes d'experts constituent une précieuse source d'information pour le Conseil de sécurité et sous-tendent les régimes de sanctions comme outils de prévention essentiels. Les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix proposent un programme détaillé pour l'amélioration de l'efficacité des missions politiques spéciales. Parallèlement, l'annonce par le Secrétaire général d'une intensification de la diplomatie préventive et de la création d'un conseil consultatif de haut niveau sur la médiation a donné un nouvel élan.

4. Un deuxième domaine d'action important est celui des partenariats entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales. Le moment est venu de renforcer ces partenariats et d'assurer une étroite collaboration en matière d'alerte rapide et d'analyse, de diplomatie préventive et de règlement des conflits sur la base des principes que sont la transparence, la responsabilité mutuelle et l'avantage comparatif. D'importants progrès ont été accomplis dans les relations entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération en faveur de la paix et de la sécurité, guidés par les décisions du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La collaboration a également été renforcée avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Ligue des États arabes. Les bureaux régionaux de l'ONU ont eux aussi progressé dans la mise en place de relations opérationnelles avec leurs contreparties.

5. Un troisième domaine d'action abordé dans le rapport concerne la question des femmes et de la paix et de la sécurité, où les mesures prises par le Département des affaires politiques pour déployer davantage de compétences en matière d'égalité des sexes dans les missions politiques spéciales ont donné des résultats importants, quoique incomplets. L'effet sensible de ces mesures sur le travail des missions s'est concrétisé par la ventilation suivant les sexes dans la

planification et l'exécution et le suivi de l'application des mandats des missions politiques spéciales. Le Département continuera d'aider les missions à promouvoir le rôle des femmes dans la médiation et l'instauration de la paix et leur participation à la vie politique. En tant que coordonnateur de l'assistance électorale, le Département apporte un appui aux processus électoraux, notamment par le biais de missions politiques spéciales ciblant les objectifs du moyen au long terme quant à l'accroissement des capacités des organes électoraux et au règlement des problèmes de crédibilité des processus électoraux, éléments essentiels au maintien de la paix et à la prévention des conflits.

6. Le rapport aborde également les efforts visant à améliorer la répartition géographique et la représentation des sexes dans les missions politiques spéciales et à accroître la transparence, le sens de la responsabilité et l'efficacité dans l'exercice des mandats. Le Secrétariat s'est employé à faire en sorte que les missions soient largement représentatives de la composition de l'Organisation des Nations Unies. Un certain progrès a été réalisé quant à la représentation des femmes dans les missions politiques spéciales, mais s'il s'agit d'atteindre les objectifs d'égalité des sexes fixés par le Secrétaire général, ce progrès doit être accéléré. Le rapport aborde en outre les problèmes de sûreté et de sécurité rencontrés par les missions politiques spéciales, mettant en lumière certains des obstacles qui empêchent les missions de s'acquitter de leur mandat dans des climats de sécurité précaire. Les menaces à la sécurité auxquelles le personnel de l'Organisation des Nations Unies est confronté ont été mises en évidence par le meurtre, en mars 2017, de deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, ainsi que de quatre citoyens congolais qui les accompagnaient au cours d'une enquête sur le trafic d'armes, les activités des groupes armés et les violations des droits de l'homme.

7. Les organes directeurs examineront les réformes que le Secrétaire général a proposées au cours des derniers mois. Tandis que les États Membres discutent, les missions politiques spéciales continueront de jouer un rôle essentiel dans le dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il est donc capital de s'intéresser de près à ces missions et aux conditions nécessaires à leur succès, y compris l'appui politique, les relations et les points d'entrée internationaux et régionaux. Le Département continuera de collaborer étroitement avec la Commission afin de faire le bilan des résultats obtenus et des difficultés rencontrées et de solliciter des avis sur la voie à suivre.

8. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions), rendant hommage au courage, au dévouement et aux sacrifices de ceux qui servent dans des missions politiques spéciales, dit que l'attaque perpétrée par des extrémistes qui a fait plus de 20 morts à Mogadiscio le week-end précédent, survenue deux semaines seulement après l'attentat au camion piégé qui avait coûté la vie à plus de 350 personnes dans la même ville, rappelle avec force les conditions instables dans lesquelles ces missions travaillent.

9. Le Département de l'appui aux missions collabore étroitement avec le Département des affaires politiques pour aider les missions politiques spéciales à couvrir les diverses interventions menées par l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. Bien que les missions diffèrent en taille et en portée et ont chacune leurs propres exigences, elles sont des clients égaux lorsqu'il s'agit d'obtenir le soutien du Département de l'appui aux missions. Les missions politiques spéciales sont d'habitude beaucoup plus petites que les missions de maintien de la paix et disposent de structures de soutien logistique et administratif plus réduites, mais elles sont souvent déployées dans des zones reculées et souvent dangereuses qui présentent des complications en termes d'appui et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

10. Au cours de l'année écoulée, le Département de l'appui aux missions a aidé à la fermeture de la Mission des Nations Unies en Colombie et à son remplacement par la nouvelle Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui élargit sa présence dans le pays pour s'acquitter du mandat supplémentaire consistant à surveiller le cessez-le-feu entre l'Armée de libération nationale et les forces armées. En Libye, le Département apporte un soutien spécial à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pendant qu'elle renvoie une présence internationale dans le pays et prépare un élargissement géographique de ses activités. Le nouveau concept mis au point pour appuyer une base tournante de personnel international à Tunis qui reçoit des services d'appui à distance, fournit des enseignements précieux pour l'organisation future des missions politiques spéciales. Le Département de l'appui aux missions a également aidé le Département des affaires politiques à planifier de nouvelles missions ou à élargir celles qui existent déjà au Burundi, en République arabe syrienne et au Yémen et à évaluer les missions existantes en Afghanistan et en Iraq, ainsi qu'à trouver des possibilités de partenariat avec les organismes régionaux et d'autres entités du système des Nations Unies.

11. L'objectif du Département de l'appui aux missions reste la prestation rapide, efficace, efficiente et responsable de services d'appui aux missions, y compris les missions politiques spéciales, l'accent étant mis sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion de l'environnement, la technologie et l'innovation, les mesures de lutte contre les comportements répréhensibles et une réforme axée sur le terrain des processus administratifs au sein du Secrétariat. Le Département a fait des progrès sur tous ces fronts en élaborant en ce qui concerne l'appui un ensemble d'indicateurs de résultats propres aux missions politiques spéciales. En outre, l'enquête mondiale effectuée auprès des clients est un instrument utile pour mesurer la qualité et la rapidité de l'appui fourni par le Département. Dans l'édition la plus récente de l'enquête, 71 % des personnes interrogées dans l'ensemble des missions se sont déclarées généralement satisfaites, contre 65 % en 2016. Toutefois, l'enquête a également mis en évidence des domaines tels que les processus administratifs sur lesquels les efforts doivent être axés. Ces efforts seront d'autant plus importants dans le cadre du programme de réforme de la gestion prévu par le Secrétaire général. Le Secrétaire général a bien précisé que l'ONU devait devenir une organisation axée sur le terrain en procédant à trois changements fondamentaux, à savoir l'amélioration des processus de planification et de budgétisation; la délégation de pouvoirs plus étendus au personnel d'encadrement; et l'ajustement des structures de gestion et d'appui. Ces mesures permettront de donner un pouvoir d'action aux missions; d'harmoniser la responsabilité, l'autorité et les ressources; et de remédier au double emploi et à la fragmentation au Siège, permettant ainsi aux missions politiques spéciales de bien exécuter leur mandat et de mieux rendre des comptes aux États Membres.

12. Plusieurs propositions faites dans l'initiative de réforme de la gestion se rapportent aux missions politiques spéciales, y compris la création d'un chapitre budgétaire distinct pour ces missions et l'élévation du seuil relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires. Les changements proposés devraient permettre au Secrétariat de mieux soutenir les missions politiques spéciales durant les tout premiers stades du déploiement, tout en améliorant la présentation à l'Assemblée générale des besoins annuels de ces missions. La mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général permettra à l'Organisation et à ses missions politiques spéciales de surmonter les difficultés actuelles de manière plus efficace et de se préparer aux défis à venir.

13. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit que le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que, depuis son entrée en fonctions, il avait fait de la prévention un thème central et commun aux travaux de toutes les composantes de l'Organisation. Il a indiqué également que les organisations régionales et sous-régionales étaient souvent les mieux placées pour détecter rapidement d'éventuelles crises et informer l'Organisation des Nations Unies en conséquence. La délégation iranienne voudrait savoir si l'Organisation des Nations Unies utilise d'autres mécanismes de surveillance pour détecter les crises avant qu'elles n'éclatent et connaître la manière dont l'Organisation intervient. Elle se demande également quelles sont les activités des missions politiques spéciales qui absorbent la majeure partie du budget.

14. **M. Halfaoui** (Maroc) dit que le texte historique des résolutions identiques sur la pérennisation de la paix qui ont été adoptées en 2016 par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, à savoir la résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil et la résolution [70/262](#) de l'Assemblée, sont le résultat de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Toutefois, la Commission de consolidation de la paix n'a pas du tout été mentionnée dans le rapport du Secrétaire général, pas même au sujet du Burundi et de la Guinée-Bissau où les formations sont déjà en place. L'intervenant demande si cette omission a été délibérée ou si aucun échange n'a eu lieu entre le Représentant spécial du Secrétaire général mentionné dans le rapport et la Commission de consolidation de la paix.

15. Il est envisagé que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) travaille avec les partenaires régionaux afin d'examiner la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur après que le retrait des troupes ougandaises de l'est de la République centrafricaine a laissé un vide sécuritaire. Il serait intéressant de savoir si le BRENUAC a pu agir à l'avance pour éviter que le vide sécuritaire ne surgisse, et s'il est prévu de trouver un autre pays fournisseur de contingents pour cette mission en particulier. En outre, il serait utile de connaître le degré de coopération du BRENUAC à l'initiative de médiation africaine.

16. **M. Méndez Graterol** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'il serait intéressant de connaître les difficultés les plus couramment rencontrées sur le terrain dans les relations entre les missions politiques spéciales et les gouvernements hôtes, et la manière dont ces difficultés sont surmontées.

17. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) demande un complément d'information sur la mise en place d'un chapitre distinct du budget pour les missions politiques spéciales et les plans prévus pour ces missions, compte tenu de leur grand nombre.

18. **M. Zerihoun** (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) dit que selon le dernier bilan, on compte 35 missions politiques spéciales, entre bureaux régionaux, missions basées sur le terrain et bureaux d'envoyés spéciaux et de comités des sanctions. L'ouverture du bureau régional le plus récent, à savoir le BRENUAC, a été demandée par les neuf États membres de l'organisation régionale, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), dans une lettre adressée au Secrétaire général. La principale fonction des missions politiques spéciales est d'offrir ses bons offices et de collaborer avec les partenaires régionaux afin de soutenir l'action régionale et de la renforcer. La prévention repose sur deux piliers particuliers, à savoir l'alerte rapide et l'intervention rapide. Les gouvernements peuvent, pour régler un large éventail de questions, solliciter l'aide des représentants de l'Organisation des Nations Unies dans leurs pays respectifs et peuvent également faire appel à l'Organisation afin d'obtenir un appui et des compétences techniques spécifiques lorsqu'ils participent à la médiation. Les institutions nationales et divers acteurs, allant des partis politiques à la société civile, en passant par les organisations universitaires et de recherche, soulèvent eux aussi des questions auprès des missions politiques spéciales et sollicitent la coopération de l'Organisation.

19. En ce qui concerne la question de l'Armée de résistance du Seigneur en République centrafricaine, le Secrétaire général a regretté la décision souveraine du Gouvernement ougandais de retirer ses troupes, mais d'autres partenaires ont également pris des décisions similaires. Le BRENUAC est le coordonnateur de l'appui et de l'action de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'Armée de résistance du Seigneur et collabore étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour coordonner les efforts déployés dans la région et au-delà. En fonction du type de mission politique spéciale et des conditions dans lesquelles chaque mission est déployée, dans certains pays, un processus de paix approuvé par l'ONU est déjà lancé, alors que dans d'autres, les tentatives se poursuivent pour réunir les parties concernées. Le rôle des missions est généralement perçu comme favorable et comme une valeur ajoutée. En République centrafricaine, le Département des affaires politiques collabore avec la

mission des Nations Unies au sujet de la dimension régionale du conflit et avec l'Union africaine pour l'aider dans son initiative sur le règlement du conflit dans ce pays.

20. Le Sous-Secrétaire général ne peut pas expliquer le fait que la Commission de consolidation de la paix n'a pas été mentionnée, mais il affirme que le Département des affaires politiques collabore étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et que les représentants spéciaux du Département rendent compte régulièrement à la Commission de consolidation de la paix. Le partenariat d'interdépendance entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix et le Département a été accueilli avec satisfaction par les pays touchés par des conflits. Dans sa nouvelle proposition de restructuration, le Secrétaire général envisage notamment de mettre ensemble le Bureau de consolidation de la paix et le Département des affaires politiques.

21. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) dit que le budget des missions politiques spéciales pour 2016 a été fixé à 561 millions de dollars, dont 317 millions ont été consacrés aux dépenses de personnel civil et 214,9 millions ont été attribuées aux dépenses opérationnelles. En tant que deuxième plus grand inducteur de coûts, les dépenses opérationnelles comprennent celles qui sont destinées à la sûreté et à la sécurité. Les groupes de gardes sont nécessaires, car les missions politiques spéciales sont souvent déployées dans des zones encore plus instables que celles des opérations de maintien de la paix. Les services de transport aérien sont associés à une dépense opérationnelle majeure en raison de la nécessité d'assurer une circulation rapide et immédiate dans des lieux où les moyens de transport commerciaux ne le permettent pas. Un autre important inducteur de coûts sous la rubrique des dépenses opérationnelles sont les dépenses liées à la préservation de la vie grâce à la fourniture de groupes électrogènes, d'eau, de services d'assainissement et de soins de santé aux fonctionnaires qui sont confinés dans des zones vertes où le logement et les services sont restreints.

22. Parmi les problèmes rencontrés par les missions politiques spéciales, on peut citer le fait que ces missions sont parfois déployées dans des pays où aucun accord sur la mission n'a été conclu; les difficultés liées à la gestion des relations entre les groupes de gardes et les organismes de sécurité locale, en particulier dans les pays où la sécurité locale n'est pas entièrement développée; et les questions relatives à l'exonération des taxes concernant les entrepreneurs

qui fournissent de la nourriture et d'autres produits, étant donné que les personnes travaillant sur le terrain n'ont pas toujours une connaissance parfaite de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

23. Toutes les missions politiques spéciales sont prises en compte dans le montant des ressources budgétaires au chapitre 3 du budget ordinaire, qui porte sur les affaires politiques en général, bien que les missions soient examinées séparément du reste du budget. Il a été proposé de présenter tous les budgets des missions politiques spéciales dans un chapitre distinct du budget ordinaire qui soit examiné en même temps que le budget ordinaire. Mais comme le budget des missions politiques spéciales est examiné tous les ans du fait que dans la pratique, il est impossible de prévoir les besoins de ces missions deux ans à l'avance, le Secrétaire général a proposé l'adoption d'un budget ordinaire annuel, plutôt que biennal. Cette proposition fait intervenir deux grands domaines de réforme : adoption d'un budget ordinaire annuel et intégration à ce budget d'un chapitre consacré aux missions politiques spéciales. Les délégations sont invitées à lire les paragraphes 73 et 74 du document [A/72/492/Add.1](#) qui résumet les changements budgétaires proposés.

24. **M. Halfaoui** (Maroc), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, soutient tous les efforts visant à renforcer l'efficacité des missions politiques spéciales et se félicite de l'adoption historique des deux résolutions identiques sur la pérennisation de la paix, à savoir la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale et la résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États doivent être respectées, l'Organisation des Nations Unies étant le principal garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Les principes de l'impartialité, de l'assentiment des parties, de l'appropriation des programmes par les pays et de la responsabilité nationale devraient aussi être respectés. Les missions doivent avoir des mandats clairs et réalisables formulés sur la base d'évaluations objectives qui ne soient pas conçus dans la précipitation et ne manquent pas de fondements politiques ou de ressources suffisantes. Une planification intégrée et des démarches cohérentes reliant l'élaboration des politiques et leur application sur le terrain sont les clés de la réussite. Le Secrétaire général devrait accorder plus d'attention à la transparence, à l'équilibre de la représentation géographique et de la représentation des femmes aux

postes de direction, notamment comme représentantes et envoyées spéciales et membres des groupes d'experts sur les sanctions. Les efforts visant à parvenir à la parité des sexes devraient transparaître en ce qui concerne la représentation et l'équilibre régionaux.

25. Le consensus sur les questions liées aux missions politiques spéciales est indispensable et seules les décisions prises collectivement par les États Membres devraient être mises en œuvre. L'Assemblée générale demeure l'organe le plus représentatif pour l'examen des questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte de la réforme en cours. À cet égard, le Secrétaire général devrait organiser un dialogue afin d'examiner les domaines prioritaires tels que l'impact des réformes proposées sur les missions; la sûreté et la sécurité; les bureaux régionaux; les groupes de gardes; et les procédures suivies pour mandater les missions politiques spéciales. Les principaux points abordés lors du dialogue devraient également être inclus dans le prochain rapport du Secrétaire général au titre du point de l'ordre du jour à l'examen. Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence budgétaires, les mêmes critères, méthodes et mécanismes qui sont appliqués aux opérations de maintien de la paix devraient l'être dans le financement des missions politiques spéciales, pour lesquelles un nouveau compte distinct devrait être créé. En conséquence, le Mouvement appuie les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau au sujet des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales.

26. **M. Begeç** (Turquie), parlant également au nom de l'Australie, de l'Indonésie, du Mexique et de la République de Corée, dit que les menaces asymétriques à la paix et à la sécurité internationales, ainsi que les crises imprévisibles et complexes, mettent en péril le développement durable dans le monde. Il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies mène une action axée sur le terrain et économe de ressources afin d'améliorer l'ensemble de ses résultats et de conserver sa pertinence, compte tenu de l'évolution de la nature des conflits. Les missions politiques spéciales étant un outil essentiel à cet égard, elles doivent être mieux préparées, mieux équipées et mieux déployées en temps voulu pour bien remplir leur mandat. À cette fin, la coopération et la coordination à l'échelle de tout le système des Nations Unies et avec les pays hôtes doivent être renforcées. La résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale ont donné à l'Organisation les

orientations nécessaires à la pérennisation de la paix, tâche prescrite qui doit être accomplie collectivement, les premiers responsables des priorités, des stratégies et des activités étant les gouvernements et les autorités nationaux. Les consultations devraient se poursuivre au sujet de la mise en œuvre du concept de pérennisation de la paix.

27. Alors que le passage des missions de maintien de la paix aux missions politiques ou aux missions politiques spéciales se produit, il est essentiel que l'ensemble du processus de pérennisation de la paix soit doté de ressources matérielles, financières et politiques suffisantes. Ces questions doivent être examinés et appuyés davantage, y compris au sein de la Cinquième Commission. Les autres initiatives de réforme lancées par le Secrétaire général, notamment la réforme de la gestion, le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et l'appel en faveur d'une intensification de la diplomatie préventive, devraient être considérées comme les volets d'un processus global et sont toutes reliées entre elles.

28. Les attentes de la communauté internationale et, par extension, de l'Organisation des Nations Unies, ont atteint un niveau sans précédent dans le contexte actuel de multiples conflits armés. Les missions politiques spéciales sont un élément majeur de l'action menée par l'Organisation en faveur de la pérennisation de la paix. Le renforcement de la coordination et du dialogue avec les États Membres sont essentiels à l'amélioration de la contribution de ces missions. Dans son action, l'Organisation des Nations Unies devrait prendre en compte tous les aspects d'un conflit, en particulier la sûreté et la sécurité du personnel de l'Organisation, la protection des civils, le rôle des femmes et des jeunes et les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. Grâce à ses programmes et projets élargis financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix est désormais en mesure d'assumer plus efficacement son rôle de passerelle et de servir de coordonnateur entre tous les organes, mécanismes et dispositifs de l'Organisation des Nations Unies.

29. **M. Bonser** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que si les tendances actuelles se maintiennent, d'ici à 2030, plus de la moitié des pauvres du monde vivront dans des pays touchés par des niveaux élevés de violence. Par conséquent, la prévention et le règlement des conflits armés et la promotion des efforts de pérennisation de la paix devraient être la priorité absolue de l'Organisation des Nations Unies. En empêchant les pays de sombrer dans des cycles de conflits, on peut éviter d'immenses

pertes en vies humaines et conserver des acquis essentiels sur le plan économique et du développement. La prévention des conflits est la raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies a été créée et constitue une responsabilité collective. En conséquence, les missions politiques spéciales, qu'elles soient déployées dans des contextes de prévention ou pour superviser des transitions politiques, représentent le témoignage le plus concret des efforts politiques déployés par l'Organisation sur le terrain. Elles sont un outil efficace dont le coût est relativement faible. Le rôle de ces missions est particulièrement crucial dans la sortie des missions de maintien de la paix, lorsqu'il y a une menace constante de rechute.

30. Dans les transitions qui se préparent au Libéria, au Darfour et à Haïti, l'expérience de la Sierra Leone peut être instructive. Une série de missions politiques spéciales de plus en plus légères a apporté un appui important aux capacités nationales de consolidation de la paix sur une période de neuf ans, pour un coût minime par rapport à celui des missions de maintien de la paix qui l'ont précédée. De même, au moment d'évaluer les risques de conflit et de concevoir la manière d'intervenir, l'Organisation des Nations Unies devrait utiliser une gamme d'opérations, y compris les missions politiques spéciales, et l'adapter en fonction du contexte de chaque pays.

31. Conformément aux résolutions récentes sur la pérennisation de la paix, la Commission de consolidation de la paix devrait appuyer l'élaboration des mandats des missions politiques spéciales, en particulier leur rôle dans les situations de transition. Ces mandats devraient faire en sorte que les défis de la consolidation de la paix à plus long terme, y compris la réalisation de l'égalité des sexes, soient pris en compte aux premiers stades de la conception. La Commission de consolidation de la paix devrait également contribuer à faciliter les partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies pour relever ces défis de façon cohérente. L'attribution de ressources suffisantes aux missions politiques spéciales est une condition préalable à leur efficacité. Il serait également important que leurs composantes de consolidation de la paix bénéficient d'un financement adéquat.

32. **M^{me} Krisnamurthi** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que les missions politiques spéciales sont des outils essentiels dans le contexte de l'évolution complexe, rapide et de plus en plus exigeante des problèmes sécuritaires mondiaux. L'Assemblée générale devrait jouer un rôle de supervision plus utile en ce qui concerne ces missions

et l'ASEAN appuie les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, améliorer les compétences de l'Organisation des Nations Unies et renforcer la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et le rôle des organisations régionales. Malgré son importance, la réforme du dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation doit être intégrée à d'autres réformes, notamment à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à celle de la gestion, afin de briser la mentalité des silos qui persiste au sein de l'Organisation. Le pays hôte est le premier responsable de la promotion de ses initiatives nationales de consolidation de la paix, et il est essentiel de renforcer les capacités des institutions de l'État de sorte que tous les acteurs nationaux légitimes puissent contribuer de manière utile à une vision nationale commune. Cependant, une action coordonnée et soutenue de la part de l'ensemble du système des Nations Unies est également vitale, tout comme les efforts visant à renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les parties prenantes extérieures à l'Organisation.

33. La participation égale des femmes devrait faire partie intégrante de toutes les étapes du processus de paix. L'Équipe spéciale chargée de la parité et de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies nouvellement créée, complétement bienvenu à ces efforts, devrait prévoir le recrutement d'un plus grand nombre de femmes aux postes de hauts responsables à l'Organisation, en particulier en tant que représentantes et envoyées spéciales et en tant que membres des équipes de pays des Nations Unies. Un renforcement robuste des capacités et un appui financier suffisant sont nécessaires pour toutes les activités relatives à la pérennisation de la paix; en outre, il serait judicieux d'étudier l'alignement des considérations budgétaires des missions politiques spéciales avec celles du cycle des opérations de maintien de la paix. Un compte spécial distinct pour financer les missions politiques spéciales sur une base annuelle devrait être créé. L'ASEAN soutient les efforts visant à accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilité des missions politiques spéciales.

34. Parlant en tant que représentante de son pays, l'intervenante dit que l'Indonésie appuie l'amélioration des perspectives de consolidation de la paix par la refonte du Département des affaires politiques en tant que Département des affaires politiques et de consolidation de la paix. Cette réorientation structurelle devrait être accompagnée

d'un renforcement des éléments de médiation et de prévention, ainsi que d'un cadre de responsabilité plus solide et d'une meilleure adaptation de la prestation des services, en particulier dans le cas des pays touchés par un conflit. Il importe aussi de tirer parti de l'expertise civile dans l'atténuation des conflits, en particulier de celle des pays qui ont réussi la transition vers la démocratie, la consolidation de la paix et le développement. L'expérience des civils qualifiés pouvant être rapidement déployés sera essentielle au succès à la fois des programmes de pérennisation de la paix et de ceux du développement durable, qui sont inextricablement liés.

35. Si la coopération Sud-Sud joue un rôle important dans le développement, elle a été moins visible dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, et il est grand temps que l'Organisation des Nations Unies accorde une plus grande attention à cette coopération, de même qu'à la coopération triangulaire, afin de renforcer les activités relatives à la pérennisation de la paix. Les arrangements triangulaires offrent aux parties prenantes la possibilité de diversifier leur assistance dans des situations auxquelles elles n'avaient pas accès auparavant. L'Indonésie encourage le Département des affaires politiques et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à explorer de nouvelles options pour les missions politiques spéciales.

36. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) dit que le nouveau plan stratégique du Département des affaires politiques portant sur la période 2016 – 2019 est un important moyen de faire en sorte que les missions politiques spéciales soient adaptées aux besoins spécifiques sur le terrain. Une planification stratégique des mandats fondée sur les contextes et les priorités propres aux pays permettra aux missions politiques spéciales d'évoluer au fil du temps, en s'appuyant sur les résultats pour concevoir les étapes successives. L'Organisation devrait mettre au point des politiques plus réalistes, adaptées à la situation de chaque pays. Dans cette perspective, le Département devrait se concentrer sur les trois principaux objectifs de renforcement de la paix et de la sécurité internationales grâce à la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix; à l'approfondissement et l'élargissement des partenariats au sein du système des Nations Unies; et à l'action visant à garantir l'efficacité de l'Organisation. La prévention doit avoir la priorité, ce qui nécessite des politiques plus solides et des ressources suffisantes. La lutte contre les causes profondes des conflits est essentielle pour garantir une paix durable. Les États Membres n'ont pas investi suffisamment d'efforts à cet égard et l'Organisation

des Nations Unies n'est pas intervenue suffisamment tôt dans les crises qui ont éclaté.

37. L'appui à la mise en œuvre d'accords de paix et de processus politiques sans exclusive avec la participation de la femme, des minorités et d'autres groupes et à la tenue d'élections pacifiques supervisées par les pays concernés est essentiel pour créer une volonté d'appropriation chez tous ceux qui travaillent pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans la recherche d'une paix durable, qui doit s'entendre au sens large comme étant à la fois un processus et un objectif. Accueillant avec satisfaction les initiatives visant à améliorer l'efficacité et la cohérence des missions politiques spéciales, le Guatemala est prêt à continuer de travailler au sein de la Quatrième Commission et de la Cinquième Commission pour faire des progrès à cet égard.

38. **M^{me} Martinic** (Argentine) dit que les missions politiques spéciales servent de plus en plus souvent d'instruments permettant d'accomplir un large éventail de mandats des Nations Unies dans des domaines tels que la diplomatie préventive, l'appui aux processus de paix, le soutien à la mise en place de mécanismes de justice, le suivi de la mise en œuvre des régimes de sanctions du Conseil de sécurité et la consolidation de la paix. Pour des raisons de transparence et de responsabilité, il est essentiel que l'Assemblée générale s'intéresse à toutes les questions de politique générale concernant les missions politiques spéciales, dont la plupart sont créées par le Conseil de sécurité.

39. La délégation argentine appuie sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer le pilier paix et sécurité et accueille avec satisfaction le nouvel accent mis sur la prévention dans le cadre de l'évolution du discours sur la pérennisation de la paix. Elle encourage le Secrétaire général à continuer de consulter les États Membres au sujet de la réforme. La proposition tendant à fusionner le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, ainsi que les progrès constants réalisés dans l'évaluation des aspects politiques et opérationnels des missions politiques spéciales, devraient ouvrir la voie à l'examen des aspects financiers pertinents, et la délégation argentine est favorable à la création d'un compte distinct, à la mise en place d'un cycle budgétaire annuel et à l'accès au compte d'appui aux missions politiques spéciales. Les débats sur ces questions à la Cinquième Commission ont été dans l'impasse pendant six ans, mais la délégation argentine espère que la bonne volonté aidera à faire des progrès à cet égard. Enfin, le Gouvernement argentin appuie pleinement le processus de paix en

Colombie et continuera de participer à ce processus par l'intermédiaire de la nouvelle Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

40. **M^{me} Rivera Sánchez** (El Salvador) dit qu'environ 25 ans après avoir signé un accord de paix, El Salvador a engagé un nouveau dialogue de paix qui vise à intégrer toutes les parties prenantes dans le pays. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mission politique spéciale, le processus permet de tirer plusieurs enseignements constructifs. Les causes profondes du conflit peuvent être attribuées non seulement aux écarts économiques mais aussi aux différences culturelles, raciales, religieuses et politiques, ces dernières étant le plus souvent le déclencheur de la violence. La consolidation de la paix consiste donc à promouvoir une culture de dialogue et de règlement des conflits, sans laquelle les accords de paix sont souvent de courte durée. Les missions politiques spéciales ont besoin d'un appui politique et financier suffisant pour pouvoir s'acquitter de leurs fonctions de maintien et de consolidation de la paix de manière à garantir le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États. Le budget de ces missions a considérablement augmenté ces dernières années et fausse le budget ordinaire. Un compte spécial et distinct devrait être établi pour les missions politiques spéciales, dont la budgétisation, le financement et la reddition annuels sont effectués de manière à garantir la transparence et à empêcher les distorsions budgétaires.

41. Pour améliorer leur fonctionnement, les missions politiques spéciales doivent être investies de mandats clairs et réalisables qui tiennent compte de la situation dans le pays concerné. Le passage d'une mission politique spéciale à la consolidation de la paix nécessite une stratégie de sortie claire qui permette aux acteurs locaux d'assumer la responsabilité d'une paix et d'un développement durables. Des consultations associant toutes les parties prenantes, y compris le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et le pays hôte, sont importantes pour que des progrès soient réalisés et que les doubles emplois soient évités. L'Assemblée générale demeure toutefois l'organe le plus représentatif pour l'examen des questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales, et toutes les décisions politiques concernant ces missions doivent être prises par consensus par les États Membres.

42. La délégation salvadorienne appelle le Secrétaire général à promouvoir des mécanismes qui permettent aux pays ayant eu des expériences positives en matière de consolidation de la paix de les partager avec ceux

qui accueillent actuellement des missions politiques spéciales. El Salvador a franchi plusieurs étapes dans son processus de réconciliation nationale et se tient prêt à partager son expérience avec d'autres pays, tout en souhaitant obtenir des avis sur la manière de relever les défis qui lui restent pour édifier une société pacifique et sûre. El Salvador appuie fermement le travail de la mission politique spéciale en Colombie et continuera d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité dans ce pays.

43. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) dit que le mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie a pris fin le 25 septembre 2017, marquant une étape importante pour son pays et pour l'Organisation des Nations Unies. Dans l'action menée pour surmonter les obstacles inhérents à l'achèvement d'un conflit armé qui a duré plus de cinq décennies, de nombreux enseignements ont été tirés qui mettent l'accent sur la nécessité d'appuyer les initiatives visant à moderniser le pilier paix et sécurité de l'activité de l'Organisation.

44. La première mission politique spéciale et la nouvelle mission de vérification ont toutes les deux été le résultat d'un processus façonné par les Colombiens pour les Colombiens, avec une aide importante de la part de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies. La nécessité d'un processus sur mesure adapté à la réalité sur le terrain a été soulignée dans les résolutions et les rapports de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui cherchent à définir les meilleurs paramètres pour instaurer une paix durable. La consolidation de la paix est une tâche complexe qui serait plus complète avec la participation active des femmes, car les femmes et les filles ont joué un rôle important dans l'insurrection et seront les bénéficiaires de la paix dans les zones rurales. La transversalisation de la problématique hommes-femmes sera importante dans la mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix, le règlement des problèmes issus des négociations de paix, la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable et stable. Vingt pour cent des membres de la première mission politique spéciale réalisée dans le pays ont été des femmes qui ont participé comme observatrices civiles et militaires non armées, ce pourcentage étant l'un des plus élevés au monde.

45. Il faut apporter des modifications aux aspects opérationnels du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour garantir la réalisation du mandat énoncé dans la Charte des Nations Unies. Pour cette raison, la délégation colombienne est favorable à l'intégration des réformes relatives à la paix et à la sécurité aux réformes administratives de manière à doter les coordonnateurs

résidents et les équipes de pays de plus d'autorité et d'autonomie. Des outils administratifs et des ressources financières et humaines suffisants doivent toujours être disponibles sur le terrain. À cette fin, une procédure doit être mise en place pour évaluer l'efficacité des missions de consolidation de la paix. Les résultats obtenus par la mission peuvent jouer un rôle important dans l'escalade ou la reprise du conflit et dans le maintien d'une paix stable et durable. La réforme intégrée du système des Nations Unies est indispensable à l'amélioration du fonctionnement du système et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Commission de consolidation de la paix est un mécanisme idéal pour assurer une diplomatie plus efficace et doter ainsi l'Organisation de meilleurs moyens de réagir dans les situations d'urgence et face aux crises humanitaires et aux menaces à la stabilité internationale.

46. *M^{me} Özgür* (Turquie), *Vice-Présidente*, prend la présidence.

47. **M. Elangovan** (Inde) dit que le nombre élevé de missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales témoignent de la fragilité de la situation mondiale en matière de paix et de sécurité. La plupart de ces missions sont déployées dans des pays qui ont connu des conflits armés internes, auxquels participent souvent des acteurs non étatiques, ce qui témoigne de la vaste transformation de la nature du travail de maintien de la paix au sein du système des Nations Unies. La primauté de la politique dans la prévention et le règlement des conflits est largement reconnue, et une approche globale de la pérennisation de la paix est nécessaire pour intégrer les solutions politiques et de maintien de la paix, améliorer la gouvernance et renforcer le développement durable à long terme. Pour parvenir à des solutions durables, le processus doit être inclusif et tenir dûment compte des principes de l'impartialité et du consentement des parties et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent réussir qu'avec la participation, la prise de responsabilité et la détermination de tous les États Membres. Il est regrettable que la formulation des politiques destinées aux missions politiques spéciales demeure opaque. Les États Membres doivent participer à l'élaboration et au renouvellement des mandats dans le cadre de consultations sincères et transparentes avec le Conseil de sécurité et le Département des affaires politiques devrait organiser davantage de séances d'information interactives. L'examen en cours de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

bénéficiera sans doute de la contribution de l'ensemble des États Membres.

48. Les actuelles dispositions de financement et de soutien des missions politiques spéciales compromettent gravement l'efficacité de ces missions. Bien qu'elles soient le mécanisme de règlement des crises le plus utilisé dans le monde, les missions politiques spéciales ne sont pas incorporées dans les cycles du budget ordinaire de l'Organisation. Il faut consacrer un budget ordinaire aux capacités fondamentales de prévention et de médiation et il est temps de lancer un processus de création d'un compte distinct pour les missions politiques spéciales. Le financement des besoins de ces missions en fonction des mêmes critères, des mêmes méthodes et des mêmes principes de responsabilité utilisés pour les opérations de maintien de la paix permettra d'améliorer la transparence du budget.

49. **M. Zehnder** (Suisse) dit que les missions politiques spéciales, qui comptent parmi les outils de prévention les plus importants, joueront un rôle de premier plan dans le processus de transition de l'Organisation de l'intervention à la prévention dans ses opérations de maintien de la paix. Toutefois, il est impossible de réaliser la paix et la sécurité sans accorder un poids égal aux droits de l'homme et au développement. Une approche globale et inclusive qui intègre les trois piliers de l'action de l'Organisation est le meilleur moyen de créer des sociétés résilientes et de réduire la violence. Dans cet esprit, en juin 2016, la Suisse et 70 autres États Membres ont lancé un appel à la communauté internationale lui demandant de placer les droits de l'homme au cœur de la prévention des conflits en utilisant des instruments du pilier droits de l'homme pour la prévention. L'application de cette mesure est susceptible de renforcer les synergies entre les différents outils de prévention des conflits et de pérennisation de la paix dont dispose l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales, des améliorations pragmatiques comme celles recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires permettront d'assurer une bonne gestion et d'accroître l'efficacité de ces missions, de renforcer la transparence, d'éviter les doubles emplois et de faciliter le contrôle. La délégation suisse espère que des progrès concrets seront réalisés à cet égard dans le cadre des débats actuels sur la réforme.

50. **M. Sauer** (Finlande), parlant également au nom du Mexique, dit que les missions politiques spéciales sont au cœur de la prévention des conflits et de l'instauration et de la consolidation de la paix. À ce

titre, elles doivent disposer des capacités et des ressources requises pour s'acquitter efficacement de leur mandat, de sorte que l'Organisation des Nations Unies soit réactive, efficiente et efficace dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. La Finlande et le Mexique se félicitent du rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/72/357/Rev.1) et de l'accent mis sur l'intensification de la diplomatie préventive et de la médiation. Les deux pays appuient fermement l'intérêt accru accordé à l'égalité de représentation des femmes et à la parité absolue. Il importe de garder à l'esprit les objectifs de développement durable, car ces objectifs relient les travaux menés par l'Organisation au titre des trois piliers. En outre, il ne faut pas négliger l'action menée par les missions politiques spéciales en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix dans les débats concernant la réforme du dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation.

51. Étant donné qu'une résolution ferme a déjà été adoptée en 2016, la seule mise à jour du projet de résolution sur l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/C.4/72/L.10) est une correction technique qui consiste à modifier la note 6 de bas de page pour faire référence à la version révisée du rapport établi au titre du point de l'ordre du jour considéré, publiée sous la cote A/72/357/Rev.1. Les États Membres sont instamment priés d'appuyer le projet de résolution, qui constitue un important instrument de paix.

52. **M. Ikiara** (Kenya) dit que le Kenya appuie pleinement l'appel du Secrétaire général à un élan diplomatique en faveur de la paix et l'attention qu'il continue d'accorder au renforcement de la diplomatie préventive dans le travail de l'Organisation des Nations Unies. Le Kenya attache une grande importance à la prévention des conflits et à la médiation aux niveaux sous-régional, régional et mondial, comme en témoignent les efforts qu'il a déployés au fil des ans pour régler les conflits dans sa région.

53. Le travail qu'accomplissent les bureaux régionaux des Nations Unies et les missions sur le terrain est digne d'éloges. La croissance inquiétante des menaces transnationales telles que le terrorisme, l'extrémisme violent, la traite des êtres humains et les migrations clandestines signifie que l'Organisation doit faire preuve de souplesse et d'anticipation pour réagir de manière efficace. La création d'un bureau consacré à la lutte contre le terrorisme constitue une avancée dans la bonne direction. Le nouveau bureau devrait intensifier la collaboration avec les missions politiques spéciales, en particulier dans les pays touchés par le

terrorisme et l'extrémisme violent. Le Kenya appuie les initiatives du Secrétaire général visant à réformer le dispositif de paix et de sécurité et à passer d'une approche réactive à un modèle axé sur la prévention et la pérennisation de la paix. Le renforcement de la coopération entre les entités compétentes du système des Nations Unies et au sein de ces entités permettra de réduire la fragmentation et d'aider à consolider le nouvel état d'esprit.

54. La réussite des missions politiques spéciales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dépend de mécanismes de financement et de coordination durables et prévisibles à tous les niveaux. Le succès relatif réalisé en Somalie l'année précédente témoigne de ce que les missions politiques spéciales peuvent accomplir lorsqu'une nation, une organisation sous-régionale, une organisation régionale et la communauté internationale travaillent ensemble. Il est toutefois possible de faire bien davantage en assurant un financement soutenu et prévisible et en favorisant les institutions politiques naissantes. Les solides partenariats entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle essentiel dans la pérennisation de la paix; en outre, la mise en œuvre équilibrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau des trois piliers permettra d'éliminer la fragmentation et aidera à la réalisation d'une paix durable.

55. **M. Rivero Rosario** (Cuba) dit que les missions politiques spéciales doivent être créées au cas par cas sur la base d'une analyse de la situation dans le pays concerné. Ces missions doivent être régies par des politiques élaborées de manière démocratique par l'Assemblée générale, qui devrait jouer un rôle décisif pour toutes les questions liées à leur mise en place, à leur opération et à leur contrôle. Toutes les missions doivent avoir un mandat clair et réalisable, aux objectifs réalistes, et pouvoir compter sur des ressources matérielles et financières adaptées à la situation sur le terrain.

56. Afin d'adapter les missions politiques spéciales à la situation sur le terrain au moment de leur mise en place, l'Organisation des Nations Unies devrait procéder à une analyse approfondie, avec la participation de tous les États Membres. Les missions doivent respecter rigoureusement les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. La création de nouvelles missions politiques spéciales ne devrait avoir aucune incidence sur le budget ordinaire de l'Organisation. En revanche, l'Assemblée générale devrait engager un débat

exhaustif afin d'aboutir à un mécanisme différencié de financement de ces missions, utilisant éventuellement les critères, méthodes et mécanismes s'appliquant déjà au financement des opérations de maintien de la paix, y compris la création d'un compte distinct. De plus, le Secrétaire général devrait établir un rapport annuel sur les missions politiques spéciales dans lequel la question est abordée sous tous ses angles, la transparence et le principe de responsabilité étant garantis.

57. **M^{me} Haile** (Érythrée) considère que l'Assemblée générale joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en fournissant au Secrétariat des orientations sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui revêtent une importance particulière compte tenu de l'augmentation sans précédent du nombre de conflits civils. L'Assemblée générale devrait organiser des dialogues réguliers, ouverts et interactifs sur les questions de politique générale intéressant ces missions et veiller à ce que les missions soient créées, mises en fonction et contrôlées dans le cadre de consultations menées conformément à la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'impartialité, d'objectivité, d'ouverture, de respect de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Le Secrétariat devrait prendre contact avec les États Membres en temps voulu, avant la tenue de ces dialogues, en leur communiquant les informations détaillées pertinentes. Les vues des États Membres devraient être prises en considération par le Conseil de sécurité et par le Secrétariat au moment de l'élaboration ou de l'examen des mandats des missions politiques spéciales. L'Érythrée espère recevoir un rapport plus complet du Secrétaire général sur les mesures prises par le Secrétariat pour améliorer l'efficacité et assurer la transparence de ces missions et une représentation géographique équitable dans leurs effectifs.

58. **M. Sekito** (Japon) dit que les missions politiques spéciales sont des instruments puissants pour faire face à tous les types de conflit. Elles peuvent agir à titre préventif en soutenant les efforts déployés par les pays en matière de consolidation de la paix, de sécurité, de réforme de la justice et de renforcement des institutions. À titre d'exemple, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a obtenu de bons résultats en collaborant avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine pour apaiser les tensions électorales en Gambie. Les missions politiques spéciales sont tout aussi importantes dans la gestion des conflits et la pérennisation de la paix; notamment, la Mission des

Nations Unies en Colombie a soutenu un accord de paix historique qui a mis un terme à un demi-siècle de conflit. Toutes les missions politiques spéciales ont besoin d'un appui vigoureux de la part des États Membres et de la communauté internationale, ainsi que de l'appropriation par le pays hôte. Pour réussir, ces missions doivent avoir des mandats bien conçus. À cette fin, le Conseil de sécurité doit déterminer les besoins réels sur le terrain et procéder régulièrement à des examens stratégiques en association avec l'ensemble des États Membres afin d'évaluer les résultats et de définir des objectifs et des initiatives bien précis pour chaque mission. La délégation japonaise appuie le programme de réforme du dispositif de paix et de sécurité de l'Organisation et du système des Nations Unies pour le développement prévu par le Secrétaire général.

59. **M. Nasir** (Maldives) dit que les missions politiques spéciales constituent de puissants instruments de diplomatie pour l'Organisation des Nations Unies, mais que les États Membres devraient investir davantage pour leur attribuer les compétences, le capital financier et politique et les mandats clairs qui conviennent. L'édification des États doit être une composante essentielle des mandats tant des missions politiques que des missions de maintien de la paix. Ces missions devraient tout d'abord renforcer la capacité des États de gouverner, pour ensuite favoriser un ordre gouvernemental enraciné dans les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement sans exclusive. Les États doivent également avoir les moyens de développer les institutions, de créer une vision partagée au niveau national et obtenir un appui durable pour cette vision. L'autonomisation des femmes devrait devenir l'une des priorités des missions politiques spéciales, car il est de plus en plus évident que l'égalité des sexes dans la prise des décisions concernant la paix et la sécurité augmente les chances de pérennisation de la paix.

60. L'action menée par les missions politiques spéciales doit témoigner d'une connaissance approfondie des populations que ces missions cherchent à aider et d'un engagement ferme à l'égard de ces populations. À cet égard, malgré l'importance de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, les mandats des missions politiques spéciales doivent être fondés sur les priorités du pays hôte. De plus, il importe que ces mandats soient clairs, cohérents et adaptés à la situation politique, économique et sociale propre à chaque pays hôte, qu'on peut idéalement évaluer grâce à un engagement soutenu, depuis la conception jusqu'à l'achèvement des missions. L'importance du soutien politique que les

missions politiques spéciales reçoivent des États Membres étant souvent un facteur décisif de leur réussite ou de leur échec, les Maldives sont prêtes à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour faire en sorte que ces missions réussissent à prévenir les conflits et à pérenniser la paix.

61. **M. Alemu** (Éthiopie) dit que l'Éthiopie appuie pleinement l'appel du Secrétaire général à un élan diplomatique en faveur de la paix et se félicite de l'initiative de réforme du pilier paix et sécurité de l'Organisation. Toutefois, le Secrétaire général a besoin de l'appui total de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et devrait donc continuer à consulter les États Membres au sujet du programme de réforme, ce qui permettrait de renforcer la confiance. Il est essentiel de lutter contre la fragmentation institutionnelle et d'assurer la cohérence au sein de l'ensemble du système des Nations Unies pour faire en sorte que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix soient au cœur du travail de l'Organisation. À cet égard, l'attachement du Secrétaire général à la réforme de la gestion et des domaines de développement est bienvenu. La délégation éthiopienne attend avec intérêt de travailler avec le Secrétaire général sur les réformes envisagées dans les domaines qui nécessitent l'approbation des États Membres, y compris les questions relatives aux structures et aux finances.

62. L'Organisation des Nations Unies doit coopérer davantage avec les organisations régionales et sous-régionales afin de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales. La détermination de l'Union africaine et de ses mécanismes régionaux à faire face aux situations de crise et à prendre plus de risques dans l'intérêt de la paix régionale est un bon exemple du partage de la charge avec l'Organisation et de l'obtention de résultats concrets à un moindre coût. En effet, une plus grande reconnaissance de la complémentarité et des avantages comparatifs de l'Organisation des Nations Unies et des mécanismes régionaux et sous-régionaux contribuera grandement à surmonter les difficultés et permettra d'établir des partenariats plus dynamiques sur la base d'une interprétation pragmatique et souple du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La récente signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est encourageante, mais il reste encore beaucoup à faire si le plein potentiel du partenariat doit être réalisé, notamment dans le cadre d'analyses communes des situations de conflit et de missions d'évaluation conjointes.

63. **M. Zaayman** (Afrique du Sud) dit que les missions politiques spéciales sont devenues des instruments indispensables à la prévention des conflits et à l'instauration et à la consolidation de la paix. Elles sont déployées selon le principe du consentement national et ont démontré leur capacité d'apaiser les tensions. Compte tenu du rôle capital qui leur est imparti, les missions politiques spéciales, doivent nouer des partenariats plus solides avec les organisations régionales et sous-régionales. L'Afrique du Sud accueille avec satisfaction les initiatives visant à rendre les relations entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine plus productives; le cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est une démarche stratégique dans la bonne direction.

64. Le système de financement des missions politiques spéciales doit être amélioré; la création d'un compte distinct permettra non seulement d'accroître la prévisibilité et la transparence des missions politiques spéciales, mais accordera aussi à ces missions la reconnaissance qu'elles méritent en tant qu'unique instrument de règlement des conflits. Ces missions devraient être financées selon des critères, méthodes et mécanismes identiques à ceux mis en œuvre pour le financement des opérations de maintien de la paix. Cela leur permettra d'accélérer leur déploiement et l'exécution de leur mandat.

65. **M^{me} Hattrem** (Norvège) dit que la prévention et le règlement des conflits armés et la pérennisation de la paix devraient être une priorité absolue pour l'Organisation des Nations Unies et que les missions politiques spéciales méritent un appui total en tant qu'élément le plus opérationnel de l'action politique menée par l'Organisation sur le terrain, où leur importance a été clairement démontrée, notamment en Afghanistan, en Colombie et en République arabe syrienne. Au cours des 10 dernières années, la demande pour ce type de missions a augmenté en raison de leur rentabilité comparative sur le terrain. Il est donc regrettable qu'aucun accord n'ait été conclu sur un cadre de financement et de soutien stable et adéquat des missions politiques spéciales, bien qu'une telle solution permette à l'Organisation d'économiser des ressources.

66. La délégation norvégienne accueille avec satisfaction le projet de restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies en soulignant qu'une approche globale de la gamme complète des engagements de l'Organisation en matière de paix et de sécurité est nécessaire. L'attachement du Secrétaire général à la réforme dans

les domaines de la gestion et du développement, ainsi que dans celui de la paix et de la sécurité internationales, est encourageant. La Norvège attend avec intérêt de connaître les vues des autres États Membres sur la façon dont l'efficacité et la cohérence des missions politiques spéciales pourraient être améliorées, et de collaborer avec les États Membres de toutes les régions pour soutenir les réformes en cours.

67. **M. Kazi** (Bangladesh) dit que le Secrétaire général a donné des arguments convaincants en faveur du réalignement des mandats et des priorités des missions politiques spéciales au titre de son programme de prévention et dans le contexte de la réforme globale. Le Gouvernement bangladais se félicite de l'intérêt accordé au travail sur le terrain, qui dépendra de l'appui global et de la délégation de pouvoirs plus étendus aux missions et de la garantie d'une gestion responsable des opérations sur le terrain. Les missions politiques spéciales doivent disposer de ressources prévisibles et durables pour contribuer davantage à la pérennisation, et c'est pour cela qu'il faudrait leur attribuer un compte et un cycle budgétaire distincts. Il faudrait donner la priorité à une solide analyse politique, à l'alerte rapide et aux compétences techniques, tout en adaptant soigneusement les missions aux contextes nationaux. Toutefois, il reste à voir si ces données sont bien mises à profit par le Conseil de sécurité dans la formulation des politiques visant à prévenir le déclenchement, la récurrence et l'escalade des conflits. Le projet de renforcement du rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la pérennisation de la paix devrait être mieux mis à profit pour aborder cette question.

68. Les responsabilités relatives à la question des femmes et de la paix et de la sécurité devraient être prises en compte dans les missions politiques spéciales et des efforts devraient être faits pour garantir l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique équitable dans la composition et les effectifs de ces missions. Les bonnes pratiques suivies en Colombie devraient être reproduites dans les contextes comparables. La sûreté et la sécurité du personnel dans des environnements instables est une préoccupation constante et devrait aussi être régulièrement examinée. Les prévisions budgétaires sont nécessaires pour permettre aux missions politiques spéciales de prendre des mesures d'atténuation d'un bon rapport coût-efficacité dans les situations à haut risque.

69. Le Gouvernement bangladais regrette le retrait du poste de Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar en 2016, qui a gravement entravé l'action menée par l'Organisation des Nations Unies

pour communiquer avec les autorités du Myanmar pendant la crise actuelle. À la suite des atrocités qu'auraient commises les forces de sécurité et des groupes d'autodéfense du Myanmar dans l'État du Nord-Rakhine depuis août 2017, la délégation bangladaise exhorte les États Membres à adopter le projet de résolution relatif à la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.3/72/L.48), qui prévoit la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général sur la situation au Myanmar. Toutes les parties intéressées doivent s'employer à faciliter le retour dans leur foyer ou lieu d'origine dans l'État d'Arakan de toutes les personnes qui ont été déplacées de force, en toute sécurité, dans la dignité, à titre volontaire et de façon durable en rétablissant les droits de ces personnes, y compris le droit de citoyenneté. La nomination d'un envoyé spécial a pour objectif de trouver une solution pacifique à la crise des Rohingyas, conformément à la feuille de route présentée par la Commission consultative sur l'État Rakhine. L'écart entre les paroles et les actes de l'État intéressé et l'exode continu des Rohingyas vers le Bangladesh voisin appellent à un engagement durable de la part de la communauté internationale.

70. **M. Belkheir** (Libye) dit que son pays a beaucoup appris sur les points forts et les points faibles des missions politiques spéciales grâce à sa longue expérience avec ces missions. Depuis sa création en 2011, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a aidé les autorités libyennes à organiser avec succès des élections législatives en 2012 et 2014 et assuré aux fonctionnaires libyens une formation sur l'état de droit, le déminage et les droits de l'homme. Toutefois, la Mission n'a pas réussi à régler certaines difficultés comme il le fallait. Bien que la MANUL ait été créée en application de la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité, laquelle prévoit expressément la prise en main nationale, ce principe n'a pas été appliqué de manière rigoureuse. La Mission a publié un certain nombre de rapports sans consulter le Ministère libyen des affaires étrangères et les autres institutions compétentes. En particulier, le rapport détaillé publié par la MANUL en décembre 2016 sur les atteintes aux droits de l'homme à l'encontre des migrants en Libye ayant pour titre sensationnel « Detained and Dehumanised », a été élaboré sans aucune consultation auprès du Gouvernement d'entente nationale, avec lequel la Mission a l'habitude de coopérer directement.

71. Si la Mission se préoccupe de plus en plus de la question de la situation humanitaire des migrants illégaux, c'est parce que certains de ses membres s'intéressent davantage aux priorités de leur

gouvernement et aux répercussions de la situation libyenne sur leur propre pays qu'à la situation des droits de l'homme du peuple libyen. La MANUL n'a même pas consacré un rapport à l'examen de la situation des droits de l'homme en Libye, laissant au Secrétaire général le soin d'aborder la question dans ses rapports. Le mandat de la Mission ne lui confère pas le droit de régler seule la délicate question de la situation des droits de l'homme des migrants en situation irrégulière, auxquels le Gouvernement libyen, conscient de l'énormité des souffrances qu'ils subissent, a accordé des droits complets. Néanmoins, les représentants de la MANUL sont allés jusqu'à proposer des solutions à la crise humanitaire dans le cadre de déclarations improvisées adressées au Conseil de sécurité. Ces solutions unilatérales, inspirées par les vues de la direction de la Mission et par les États qui tentent d'imposer leurs idées, violent les droits des migrants. Il faudrait plutôt réfléchir attentivement à la lutte contre les causes profondes de la présence de migrants en Libye. La traite des êtres humains est un crime contre l'humanité dans lequel les trafiquants agissent par l'intermédiaire de bandes transnationales organisées dans les pays de transit comme la Libye, ainsi que dans les pays d'origine et de destination.

72. L'utilisation par la Mission de Twitter et de Facebook pour communiquer ses vues officielles au public ont diminué la confiance du peuple libyen dans le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en Libye. La Mission devrait revenir à sa pratique antérieure consistant à faire part de ses opinions sur les questions complexes dans des déclarations officielles mesurées, afin d'éviter de nouveaux malentendus et la regrettable confusion des vues personnelles et professionnelles dans ses messages sur les réseaux sociaux. En outre, les actions de certains hauts responsables de la Mission, qui se caractérisent par un manque de neutralité et d'intégrité, n'ont fait qu'éloigner encore plus le peuple libyen de la MANUL.

73. Une approche universelle à l'appui des missions doit être évitée, compte tenu des particularités de chaque société et de chaque situation. Ceux qui participent aux missions doivent avoir connaissance de la langue locale et du contexte culturel, historique et sociopolitique des États dans lesquels les missions politiques sont déployées, car il doivent assurer la communication entre toutes les parties. Dans le cas de la MANUL, la barrière linguistique et le fait de ne pas tenir compte des dimensions culturelles et historiques et de la structure sociale ont causé de graves malentendus entre la Mission et ses partenaires locaux. Certains fonctionnaires de la MANUL ne comprennent

pas la société libyenne et sont incapables de communiquer avec les citoyens dans leur langue. Le Secrétaire général devrait établir un rapport avec l'aide d'équipes d'experts afin d'évaluer les résultats des missions politiques. La mise en évidence des faiblesses des mécanismes employés par ces missions aidera le Département des affaires politiques à formuler des stratégies qui leurs permettent de surmonter leurs difficultés. Le rapport de la délégation libyenne sur les difficultés et les faiblesses de la MANUL ne devrait pas être interprété comme visant à discréditer le rôle de l'Organisation des Nations Unies ou les efforts déployés par la Mission; les observations faites ont simplement eu pour objet de mettre en lumière les difficultés et les enseignements tirés dans des situations complexes et difficiles, dans l'espoir de contribuer au succès de la Mission.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

74. **M^{me} Yee** (Myanmar) dit que depuis son entrée en fonctions, le Gouvernement du Myanmar a accordé une place prioritaire à la paix et la réconciliation nationales dans ses efforts d'édification de la nation. En ce qui concerne la situation humanitaire actuelle dans l'État Rakhine, le Gouvernement est déterminé à alléger les souffrances des populations et à assurer le rétablissement immédiat de la paix et de la normalité dans la région. Il compte concrétiser cette détermination par l'action plutôt qu'en contestant les critiques par des paroles. Depuis les attaques terroristes du 25 août 2017 dans le nord de l'État Rakhine, le Gouvernement a créé un comité ministériel chargé d'assurer la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport de la Commission consultative sur l'État Rakhine. Des tâches spécifiques ont été définies, notamment le rapatriement des réfugiés et la fourniture d'une assistance aux rapatriés; la réinstallation et la réadaptation de toutes les personnes déplacées; et l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables dans l'État Rakhine. Afin de les accomplir, le Gouvernement a lancé le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État Rakhine, partenariat entre le Gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales locales, les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales. Il a également créé un comité chargé du Mécanisme-cadre qui sera présidé par la Conseillère d'État, afin de superviser le fonctionnement de ce mécanisme.

75. Entre autres initiatives, le Gouvernement du Myanmar travaille avec le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN, le mouvement de la Croix-Rouge et les pays donateurs afin d'accélérer l'aide humanitaire. Il s'occupe également de la récolte des rizières abandonnées par ceux qui se sont réfugiés au Bangladesh et a demandé l'assistance du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour récolter, sécher et entreposer le riz obtenu, qui sera conservé jusqu'au retour des réfugiés. M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, s'est récemment rendu dans le pays, y compris dans l'État Rakhine, et M. Haoliang Xu, Directeur régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique, est actuellement au Myanmar.

76. Le Myanmar est un pays des moins avancés qui vient d'entamer le processus démocratique. Malgré une multitude de contraintes, y compris les nombreuses difficultés héritées, il a réalisé d'importants progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales de son peuple. À ce stade important, les discours et les tons négatifs ne l'aideront pas à résoudre les problèmes auxquels il fait face. En tant que membre responsable de la communauté internationale, décidé à honorer tous ses engagements en toute bonne foi et sans exception, le Myanmar appelle tous les intéressés à faire partie de la solution et non du problème.

77. **M. Kazi** (Bangladesh) dit que sa délégation se félicite de la détermination renouvelée du Gouvernement du Myanmar à s'attaquer à la crise des Rohingyas et à travailler de concert avec la communauté internationale pour assurer le retour durable et la réadaptation des Rohingyas déplacés de force vers le Bangladesh. Le Gouvernement bangladais collabore avec le Gouvernement du Myanmar de bonne foi et continuera de le faire. Compte tenu de l'expérience passée, toutefois, il pense que sans la participation de la communauté internationale, il sera difficile de faire de grands progrès à titre bilatéral. Les appréhensions à cet égard ont déjà été confirmées à la suite des récents pourparlers qui ont eu lieu au niveau ministériel entre les deux parties. Après l'adoption d'un document final en 10 points, l'élément le plus important, à savoir la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine en ce qui concerne le retour des Rohingyas, a été soit négligé soit omis dans la version que le Gouvernement de Myanmar a téléchargée sur les réseaux sociaux. Le Gouvernement bangladais continuera néanmoins de collaborer avec le

Gouvernement du Myanmar pour faire face à la crise. Il aurait souhaité apprendre que le Gouvernement du Myanmar compte coopérer avec l'envoyé spécial qui va être désigné pour le Myanmar et avec les autres mécanismes mis en place et espère que cette coopération aura lieu.

La séance est levée à 18 h 10.